

Règlement du Jeu de Noël Label Ville – France Bleu Isère

Article 1 – Organismes

L'association Label Ville Commerces Grenoble, Association des Unions Commerciales de Grenoble, association loi 1901 déclarée au J.O. du 19/12/2013, domiciliée à la CCI de Grenoble, 1 place André Malraux, 38000 Grenoble, N° SIRET 53378198500015 et France Bleu Isère, 5 rue Eugène Faure s'associent pour organiser un jeu radiophonique.

Article 2 - Objet

Label Ville offre 30 chèques cadeaux de 50€ à gagner sur France Bleu Isère du 14 ou 25 décembre 2020 via deux jeux proposés aux auditeurs.

Article 3 – Les commerçants participants à l'opération

Les chèques cadeaux pourront être utilisés par les auditeurs gagnants uniquement chez les commerçants participants à l'opération qui sont listés sur cette page : <https://www.labelville-grenoble.fr/2020/12/04/animations/jeu-de-noel-gagnez-des-cheques-cadeau-chez-vos-commerçants>

Article 4 – Réception par les gagnants des chèques cadeau

France Bleu Isère enverra par courrier recommandé à chaque gagnant son ou ses chèques cadeaux accompagné(s) du listing des commerçants participants à l'opération.

Article 5 – Caractéristiques des chèques cadeau

Les chèques peuvent être utilisés comme moyen de paiement chez les commerçants cités sur la page web mentionnée ci-dessus dès réception et jusqu'au 28 février 2021. Ils ne sont ni sécables (le commerçant ne rend pas la monnaie), ni échangeables, ni remboursables. Ils ne peuvent être vendus.

Article 6 - Réclamations

Pour toute réclamation, contactez Label Ville (labelville38@gmail.com) et France Bleu Isère (bleuisere@radiofrance.com).